

CH_VB 2000-1245 3129 vom 8. Juni 2000

Bundesverwaltung, 2000-06-08, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_2000-1245_3129

FR: CH_VB 2000-1245 3129 du 8 juin 2000

IT: CH_VB 2000-1245 3129 del 8 giugno 2000

Erwägungen

E. 1

La partie défenderesse est exclue de la procédure.

E. 2

L'opposition n° 3548/1999 à l'encontre de la marque internationale n° 709 364 Teddy's est déclarée bien fondée.

E. 3

Après l'entrée en force de la présente décision, la marque n° IR-709 364 Teddy's sera définitivement refusée à la protection en Suisse.

E. 4

La taxe d'opposition de 800 francs reste acquise à l'Institut.

E. 5

Il est mis à la charge de la défenderesse le paiement à l'opposante d'une somme de 1800 francs à titre de dépens, incluant le remboursement de la taxe d'opposition.

E. 6

La présente décision est notifiée aux parties; à la partie défenderesse par publication dans la Feuille fédérale. Voies de droit: La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. 20 juin 2000 Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle: Division des marques

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Décision dans la procédure d'opposition n° 3548/1999 In Bundesblatt Dans Feuille fédérale In Foglio federale Jahr 2000 Année Anno Band 1 Volume Volume Heft 24 Cahier Numero Geschäftsnummer --- Numéro d'affaire Numero dell'oggetto Datum 20.06.2000 Date Data Seite 3129-3129 Page Pagina Ref. No

E. 10

124 608 Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen. Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses. I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.